Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212902506-20251211-CM2025_057-DE

Conseil Municipal du 11 décembre 2025
Extrait
du registre des délibérations

Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire
Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Annie YVINEC

Date de la convocation : **4 décembre 2025** Affichage de la convocation : **4 décembre 2025**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-HERNIN s'est réuni le jeudi 11 décembre 2025 à 19h30, en nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	11
Représentés	02
Prenant pas part au vote	00
Votants	13

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Alain BARGUIL, Valérie DOUCEN, Gérard HAMMERVILLE, Thibaut HOURMAND, Marie-Christine JAOUEN, Valérie L'ABBÉ, Eric LE LOUARN, Yves LÉVÉNEZ, Guillaume RIOU, Gill SALHI, Annie YVINEC.
Etaient représentées : Marie-Renée LÉVÉNEZ (procuration à Annie YVINEC), Muriel SCHWARTZ (procuration à Yves LÉVÉNEZ)
Etaient absents : Marion CARDINAL, Erwan LE BIHAN.

Délibération CM 2025_057
Tarifs assainissement 2026

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer, pour l'année 2026, les tarifs relatifs au service de l'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R2224-19-1 et R2224-19-2 ;
Considérant que la redevance d'assainissement collectif comprend une partie variable déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'usager sur le réseau public de distribution d'eau ou sur toute autre source dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collectée par le service d'assainissement et une partie fixe calculée pour couvrir tout ou partie des charges fixes du service ;
Considérant qu'il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs pour l'année 2026 afin de tenir compte de l'évolution du coût du service ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE, à compter du 1er janvier 2026, les tarifs relatifs à l'assainissement collectif comme suit :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Tarifs 2026
Partie variable	1.50 € HT/m3
Abonnement	108.00 € HT /an

La secrétaire de séance,
Annie YVINEC

Le Maire,
Marie-Christine JAOUEN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES ou via l'application Télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr , dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.